MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-279

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 09 JUIN 2026, par Monsieur Lamour Bertrand, président de l'association « La lande bergero »

ARRETE

Article 1er : Monsieur Lamour Bartrand est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 15 et le dimanche 16 aout 2026 de 09h00 à 23h30, à Cosquer Lojean 56500 Moréac, à l'occasion du Ball Trap. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 09/06/2026

Pour Le Maire,

